



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Allocation d'education specialisee

Question écrite n° 38846

Texte de la question

M Jacques Barrot appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le fait que le montant actuel de l'allocation d'education speciale, meme augmente de son complement, reste insuffisant pour permettre a une famille de faire face aux depenses qu'entraîne, en l'absence de structure d'accueil adaptees, le maintien a domicile d'un jeune handicape lourd. Il lui demande donc s'il ne lui paraîtrait pas opportun d'abaisser l'age minimum fixe pour l'attribution de l'allocation compensatrice.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38846

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1385